

LES AXES D'INTERVENTION POUR CONTRER LES AGRESSIONS SEXUELLES

En matière d'agression sexuelle, le gouvernement du Québec entend articuler ses principales actions autour de quatre axes d'intervention prioritaires. Pour lutter contre les agressions sexuelles, il est d'abord nécessaire de promouvoir un certain nombre de valeurs fondamentales. Il est également essentiel d'accentuer les actions de prévention des agressions sexuelles et de systématiser les activités de dépistage. Enfin, il est nécessaire d'adapter l'intervention psychosociale, médicale, judiciaire et correctionnelle aux réalités particulières des adultes et des enfants victimes d'agression sexuelle et à celle des agresseurs sexuels.

Premier axe

La promotion de valeurs fondamentales

La promotion en matière de lutte contre les agressions sexuelles vise à soutenir, grâce au renforcement de certaines valeurs, l'acquisition de comportements basés sur le respect de l'intégrité physique et psychologique des personnes, sur l'égalité entre les hommes et les femmes, entre les garçons et les filles, sur la responsabilisation collective et individuelle et sur la responsabilité et le respect des adultes envers les enfants.

La promotion de ces valeurs favorise l'élimination des rapports de pouvoir et de domination entre les personnes et réduit

les contextes propices à la perpétration d'une agression sexuelle. Pour ce faire, les actions à considérer prioritairement doivent viser non seulement les individus mais aussi les institutions sociales et économiques qui contribuent, entre autres, au maintien des inégalités entre les hommes et les femmes.

Attendu que :

- chaque personne doit être conscientisée relativement à l'exercice de ses droits et de ses responsabilités ;
- les institutions sociales et économiques doivent elles aussi favoriser des valeurs de respect et d'égalité entre les hommes et les femmes et entre les garçons et les filles ;
- tous les adultes doivent se comporter de manière responsable et respectueuse entre eux et particulièrement à l'endroit des enfants ;
- les enfants doivent intégrer tôt des modèles relationnels fondés sur le respect de l'intégrité physique et psychologique des personnes et sur l'égalité entre les sexes ;
- l'entrée dans l'adolescence est un moment propice pour soutenir le développement de rapports respectueux et égalitaires entre les garçons et les filles, notamment à l'intérieur des relations affectives ou amoureuses,

en matière de promotion, le gouvernement privilégie deux orientations :

1. Promouvoir le respect de l'intégrité physique et psychologique des personnes et les rapports égaux entre les hommes et les femmes :

- en amenant les générations actuelles et futures à respecter l'intégrité physique et psychologique des personnes par une meilleure connaissance des droits, des libertés et des responsabilités civiques, en s'appuyant notamment sur les chartes québécoise et canadienne et sur les conventions internationales portant sur ces questions ;
- en favorisant le respect des différences entre les personnes, quels que soient leur sexe, leur âge, leur origine ethnique, leur culture, leur handicap, leur orientation sexuelle, et sans distinction fondée sur une ou des caractéristiques personnelles ;
- en favorisant le développement de la confiance et de l'estime de soi chez les enfants, et en leur apprenant à s'exprimer dans le respect des autres et à régler leurs conflits sans utiliser la violence ;
- en favorisant chez les adolescents et adolescentes l'établissement de rapports respectueux et égaux en vue d'assurer leur mieux-être sur les plans personnel et social ;

- en sensibilisant la population et les responsables des différentes institutions sociales et économiques à l'importance d'assurer l'égalité entre les hommes et les femmes, et entre les garçons et les filles.

2. Promouvoir l'exercice des responsabilités collectives et individuelles de tous les adultes, des parents, des intervenants et intervenantes envers les enfants :

- en sensibilisant les pères, les mères et les autres personnes exerçant l'autorité parentale à la problématique des agressions sexuelles, notamment dans le cadre des cours et du suivi prénatals et postnatals et des programmes de soutien de la compétence parentale, de façon à ce qu'ils puissent assumer adéquatement leurs responsabilités envers leurs enfants ;
- en outillant et en appuyant les membres du personnel des différents secteurs qui interviennent auprès des enfants, afin qu'ils aient des comportements respectueux et responsables à leur égard et qu'ils assurent leur protection ;
- en incitant l'ensemble des adultes à la vigilance et en les sensibilisant à leurs responsabilités relativement à la sécurité et à la protection des enfants dans tous les milieux de vie.